



## Organisation de la journée de grève du 29 janvier 2009

Paris, le 26 janvier 2009

Le SI.EN appelle ses adhérents à participer activement à la journée d'action du 29 janvier.

Rappel : le droit de grève des IEN ne connaît aucune limitation. Seule une réquisition écrite émanant du Préfet serait en mesure de nous contraindre et une telle décision ne semble guère probable à ce jour (il faut dire qu'elle serait assez difficile à justifier !).

Nous engageons donc les syndiqués et ceux qui se reconnaissent dans les mots d'ordre de cette journée à être présents dans les manifestations organisées un peu partout en France. Vous trouverez ci-joint le logo de notre syndicat qui pourra être utilisé pour marquer notre présence et notre engagement.

Il est évident qu'un agent en grève n'a pas à fournir un quelconque travail. Ainsi il est clair qu'un IEN gréviste ne transmettra aucune information à sa hiérarchie sur le déroulement de la grève dans sa circonscription.

Dans le cadre du service d'accueil, nous rappelons qu'il est de la responsabilité des IEN d'appliquer et de faire appliquer la loi, toute la loi, mais rien que la loi ! Nous avons signalé à plusieurs reprises notre opposition à un dispositif inutile pour les familles et générateur de tensions sociales évidentes. Il est de notre responsabilité de faire remonter en direction des IA les pré-positionnements des enseignants, en revanche nous n'avons en aucune manière à nous substituer aux services préfectoraux pour contrôler le déroulement de la grève. Ceci n'entre pas dans le champ de nos responsabilités, nous n'en avons pas les moyens et une attitude trop complaisante de notre part en ce domaine ne pourrait que compromettre la relation de confiance que nous avons avec les enseignants, relation sans laquelle nous serions en grande difficulté pour accompagner les réformes du système éducatif. Dans la même logique, nous n'avons pas plus à instruire d'enquêtes auprès des collectivités territoriales qu'à les remplacer dans l'organisation de ce service d'accueil.

C'est toujours dans le cadre d'une expression solidaire que nous sommes en mesure de défendre aussi bien les intérêts de notre profession que la qualité du service public d'Education. Il appartient donc aux responsables académiques, départementaux et de secteur second degré de transmettre les informations de cette note aux syndiqués et à tous ceux qui sont prêts à se joindre à notre combat (et pourquoi pas à se syndiquer !). Nous rappelons par ailleurs que le national interviendra immédiatement pour faire cesser toute pression locale dont nos collègues feraient état.

Pour le Bureau National  
Patrick ROUMAGNAC